



Bureau du 14 septembre 2026

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 14h30

Cette réunion du Bureau s'est déroulée en distanciel

Etaient présents :

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Nicolas GRAVELLE	Président Eure Normandie Numérique
Monsieur	James BLOUIN	CC du Vexin Normand
Monsieur	Guy DOSSANG	Région Normandie
Monsieur	Daniel JUBERT	Département de l'Eure
Monsieur	Jean-Claude PROVOST	Interco Normandie Sud Eure
Monsieur	Max RONGRAIS	CC du Pays de Conches

Étaient excusés :

Civilité	Nom	Représente
Monsieur	Frédéric DUCHE	Département de l'Eure
Monsieur	Sylvain BONENFANT	Département de l'Eure

Eure Normandie Numérique :

Étaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	Directeur général adjoint	Non votant
Agent ENN	Élodie BOINET	DAF	Non votant
Agent ENN	Élise BRIGAND	Directrice des usages du numérique	Non votant
Agent ENN	Emmanuel CATTELIN	Directeur technique	Non votant
Agent ENN	Annie JACQUES	Responsable de la communication	Non votant

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Bureau :

- Adoption du Procès-verbal du précédent Bureau
- Avenant convention cyber : nom de domaine et messagerie sécurisée

Le premier rapport concerne l'adoption du procès-verbal du précédent Bureau en date du 3 février 2026.

Aucune remarque ou modification n'est apportée.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le deuxième rapport concerne l'avenant à la convention cyber : nom de domaine et messagerie sécurisée.

M. GRAVELLE indique que le syndicat prévoit une proposition de tarifs attractifs pour les adhérents.

Mme BRIGAND précise les tarifs qui sont de 38,40 €/an pour une messagerie de 10 Go mais après dépassement du seuil de 50 messageries, le prix sera de 33,60 €.

Pour le nom de domaine c'est 40€ la première année puis 20€/an les années suivantes.

M. JUBERT indique que les tarifs sont très raisonnables pour les communes.

Mme BOINET ajoute que les tarifs sont uniformes pour toutes les communes pour des raisons juridiques.

M. GRAVELLE conclut en disant qu'une communication sera faite auprès des communes.

M. GRAVELLE demande s'il y a des questions. Il n'y en a pas.

Après avoir procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. GRAVELLE annonce que l'ordre du jour du Bureau est épuisé et qu'on peut passer aux points divers.

M. GRAVELLE commence par évoquer la question des indemnités de fonction des élus.

M. GRAVELLE indique qu'en tant que membre du bureau le président et les vice-présidents, pourraient prétendre à des indemnités. Il ajoute que ces indemnités sont régulées et qu'elles sont calculées en fonction de la population. Il précise que malgré la taille de la zone de compétence du syndicat, il se trouve dans la strate des 3500 à 9999 habitants.

D'après ces éléments, le Président pourrait percevoir un indice brut maximal fixé à 8,47 ce qui représente, un brut mensuel de 348,16 euros. Et pour les vice-présidents, un indice brut maximal de 3,39 ce qui correspond à un brut mensuel de 139,34 euros.

M. GRAVELLE précise que d'après les textes, le secrétaire de Bureau lui ne peut pas percevoir cette indemnité qui est réservée exclusivement aux vice-présidents.

M. BLOUIN souhaite savoir pourquoi le syndicat se trouve dans cette strate.

Mme BOINET répond qu'il y a trois critères qui sont retenus par la préfecture pour classer un syndicat dans une strate de population : l'importance de son effectif, l'importance du nombre de compétences qu'elle exerce et son budget.

Elle indique que le syndicat ne gère que deux compétences et que son effectif est de 15 agents, seul le critère du budget pourrait correspondre à une strate supérieure.

Mme BOINET précise que pour mettre en place cette indemnité de fonction, il faut obligatoirement une délégation de fonction du Président vers les vice-présidents.

M. GRAVELLE confirme que s'il y a indemnité c'est qu'il y a délégation de fonction et qu'à partir du moment où il n'y a plus de délégation il n'y a plus d'indemnité.

M. GRAVELLE évoque avec les membres du Bureau les éventuelles délégations qui pourraient leur être attribuées.

Pour M. BLOUIN = les finances

Pour M. BONENFANT = les usages du numérique

Pour M. PROVOST = les travaux

Pour M. DUCHE = la délégation de service public

Pour M. JUBERT = la communication

Pour M. DOSSANG = les relations institutionnelles

M. GRAVELLE évoque la situation de M. RONGRAIS qui occupe la fonction de secrétaire du Bureau mais qui n'est pas éligible à cette indemnité de fonction.

M. GRAVELLE précise que pour mettre en place cette indemnité, il faudra que les membres du Bureau fournissent au syndicat leurs autres indemnités de fonction qu'ils perçoivent dans l'exercice de tous leurs différents mandats.

M. GRAVELLE indique qu'il pourra être proposé lors du comité syndical de décembre, l'élection d'un 7^e vice-président.

Il est présenté aux membres du Bureau les différentes étapes nécessaires à la mise en œuvre de ces indemnités de fonctions.

Celles-ci passent par le recensement des autres mandats et indemnités de chaque élu, la détermination et la prise des arrêtés de délégation de fonction des vice-présidents, la fixation par délibération du comité syndical du montant des indemnités dans la limite réglementaire et l'enveloppe autorisée, l'acquisition et le paramétrage du module du logiciel de paie ainsi que la formation de l'agent en charge de la gestion des paies.

M. HADIDA indique aux membres du Bureau qu'un document leur sera transmis afin que le syndicat puisse collecter toutes les informations pour voir s'il y a lieu d'appliquer ou pas des écrêtements en fonction des mandats de chacun.

M. GRAVELLE rappelle que cette réunion est également un Bureau préparatoire au Comité Syndical du 21 septembre 2026.

Il est ainsi présenté aux membres du Bureau présents, les rapports qui seront transmis à l'ensemble des délégués dont voici l'ordre du jour :

- Adoption du Procès-Verbal comité du 22/06/2026
- Convention zone AMII
- Adhésion des nouveaux membres
- Convention indemnitaire - théorie imprévision marché collecte 2025-003
- Convention mise à disposition de Conseillers Numériques
- Convention ANCT subvention coordinateur CN
- Renouvellement convention EPN
- Renouvellement convention DPO

M. GRAVELLE indique qu'avec l'adhésion des nouveaux membres le Syndicat compte à présent 464 adhérents.

M. GRAVELLE aborde la convention indemnitaire et laisse la parole à M. HADIDA.

M. HADIDA rappelle que le syndicat a lancé un projet de sécurisation et de bouclage de ses infrastructures mais précise qu'avec la hausse des matières premières, le prix de la fibre a quasiment doublé. Ces évolutions n'étaient pas prévisibles donc il est proposé de mettre en place une indemnité liée à cette imprévision. Néanmoins, nous conditionnons celle-ci à ce que notre sous-traitant achète tout le câble pour tout le marché et ceci afin d'éviter une hausse de tarifs des fournitures, dont les prix vont tripler voire quadrupler dans les années à venir.

M. GRAVELLE évoque la Convention de mise à disposition de conseillers numériques. Il rappelle qu'il s'agit d'un sujet qui est évoqué depuis quelques temps notamment la participation financière du syndicat et l'embauche d'un coordinateur des conseillers numériques.

M. HADIDA précise que l'offre de recrutement a été lancée et que le syndicat a sélectionné un candidat avec un profil intéressant. Il ajoute qu'il sera opérationnel très rapidement puisqu'il intégrera les effectifs au 1^{er} octobre 2026.

M. PROVOST souhaite connaître les missions du coordinateur des conseillers numériques.

M. HADIDA répond qu'il va gérer la coordination des 12 conseils numériques sur tout le territoire.

M. GRAVELLE poursuit avec la convention ANCT pour avoir les fameuses subventions qui sont liées à ce poste.

Mme BRIGAND précise que la subvention pour le poste de coordinateur des Conseillers numériques est de 29 167 euros pour 14 mois.

Mme BOINET précise que la prise en charge de 50% des conseillers numériques ne concernent que des postes de contractuel en CDI ou des agents titulaires déjà sur les postes de conseillers numériques.

M. GRAVELLE évoque la convention de renouvellement du DPO avec le Département.

M. HADIDA rappelle que c'est la DPO du département qui vient nous aider sur le sujet à raison d'une journée par trimestre.

M. HADIDA souhaite revenir sur une précédente remarque du président qui avait spécifié que ça paraissait assez faible la strate sur laquelle le syndicat se trouvait. Il précise que des discussions sont encore en cours à ce sujet, un benchmark est effectué sur tous les syndicats de France pour faire la comparaison et demander à la préfecture les raisons du classement de certains syndicats sont stratifiés différemment.

Certains ont des compétences complémentaires et un effectif bien plus important, nous travaillons avec la préfecture en étroite collaboration afin de faire confirmer les raisons de ces classements.

M. HADIDA fait un bref état d'avancement de la fibre, il indique que les déploiements sont terminés et qu'aujourd'hui il y a 6 000 prises supplémentaires à déployer du fait de la création de logements et de locaux industriels et commerciaux. Et que par conséquent, nous avons actuellement plus de 100% de taux de déploiement.

Il précise qu'il y a encore quelques cas de blocage identifiés mais qu'ils se résorbent au fur et à mesure. Et le deuxième point dont on peut se réjouir, est le taux de pénétration, c'est-à-dire le taux de commercialisation qui vient de dépasser les 70%. Ce qui nous assure d'ailleurs plus de sérénité quant au passage du cuivre à la fibre.

M. RONGRAIS souhaite savoir s'il est possible d'avoir par secteur, le taux de pénétration pour pouvoir justement inciter les gens à se raccorder au réseau de fibre, avant le démantèlement du cuivre.

M. HADIDA répond que oui et ajoute que chaque commune concernée dans les lots de dépose du cuivre est accompagnée par le syndicat et qu'il leur a fourni l'ensemble de ces données.

Mme JACQUES ajoute qu'un rendez-vous a été fixé avec M. RONGRAIS et qu'elle pourra lui fournir les éléments.

M. GRAVELLE demande aux membres du Bureau s'ils ont d'autres points à aborder.

M. PROVOST indique que pour son EPCI il y a beaucoup de matériel informatique en stock et demande si le syndicat est intéressé pour une opération de collecte.

Mme BOINET répond que pour le moment les collectes ne concernent que les câbles mais qu'après ces opérations il est envisagé de passer au matériel informatique mais que ce ne sera pas avant 2027.

M. BLOUIN indique qu'il y a plus d'un an, il avait été évoqué les possibilités d'évolution de la fibre vers d'autres modes de transmission, enfin en tout cas pour Internet et voudrait savoir si c'est toujours d'actualité ou pas.

M. HADIDA répond que concernant la 6G et de la capacité d'aller sur les réseaux hertzien, l'étude n'a pas été lancée et elle ne le sera pas tant que la définition de la norme de cette technologie n'est pas arrêtée. Concernant tout ce qui est lié à l'IoT, le syndicat a lancé l'étude et précise qu'une enquête a été envoyée à ce sujet à tous les élus.

Il indique que le syndicat attend ces retours pour regarder le marché et faire des propositions.

Concernant l'interconnexion des sites, ce qu'on appelle les GFU, les groupes fermés d'utilisateurs, cela concerne uniquement les collectivités et non les entreprises. Et notamment, le projet de connecter les 70 sites du département et ensuite de proposer le même service aux EPCI, voire aux mairies, qui ont plusieurs sites sur le territoire.

M. BLOUIN précise que sa demande portait sur la 6G.

M. HADIDA répond que le syndicat craint que les opérateurs n'aillent pas sur la 6G ou du moins ils vont y aller peut-être sur Évreux, Louviers et Vernon mais sur le reste c'est incertain.

M. HADIDA conclut cette séance en informant les membres du Bureau qu'ils vont recevoir prochainement le bilan des 5 années de mandat.

M. GRAVELLE remercie les membres du Bureau pour leur présence.

La séance est levée à 15h15.

Fait à Évreux, le 14 septembre 2026

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE

Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 18/09/2026

